

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

**Excusés ayant donné procuration :** M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	19	0	0

**DEL2023-026 - Affaires foncières - Urbanisme : Projet d'aménagement de l'Ilot La Gaudinière - validation des modifications du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), autorisation donnée à l'EPF de la Vendée de transmettre à Monsieur le Préfet les dossiers modifiés afin qu'il prescrive les enquêtes publiques nécessaires à la procédure d'expropriation, autorisation donnée à l'EPF de la Vendée de poursuivre la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'Ilot La Gaudinière**

Il est rappelé que le 9 novembre 2022, la commune a validé le dossier de DUP concernant les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatif au projet d'aménagement de l'ilot La Gaudinière.

Depuis, les services de l'Etat ont fait savoir que les dossiers nécessitaient quelques précisions, compléments et/ou modifications avant d'ouvrir les enquêtes publiques correspondantes.

Ainsi, les pièces des dossiers de DUP ont été modifiées.

Les autres pièces du dossier sont sans modification.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications apportées au dossier d'enquête préalable à la DUP et au dossier d'enquête parcellaire et d'autoriser l'EPF de la Vendée à transmettre ces nouvelles pièces à Monsieur le Préfet en vue de déclarer d'utilité publique l'opération envisagée et d'assurer à terme la maîtrise foncière totale de l'Ilot La Gaudinière.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le code de l'urbanisme,

VU la convention opérationnelle de maîtrise foncière signée avec l'EPF de la Vendée le 8 aout 2018,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2022 approuvant les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire et autorisant l'EPF de la Vendée à saisir le Préfet de la Vendée,

VU le courrier de la préfecture de la Vendée en date du 2 février 2023,

VU le dossier d'enquête préalable à la D.U.P. modifié, tel que transmis par l'EPF de la Vendée,

VU le dossier d'enquête parcellaire tel que transmis par l'EPF de la Vendée,

CONSIDERANT que l'acquisition des parcelles comprises dans le périmètre du projet est rendue nécessaire pour l'accomplissement des projets de la commune en matière de développement de l'habitat dans le centre-bourg,

CONSIDERANT que les démarches amiables ne suffiront pas à obtenir la maîtrise foncière,

CONSIDERANT que, par conséquent, il convient, conformément à la convention opérationnelle de maîtrise foncière ci-dessus mentionnée, d'autoriser l'EPF de la Vendée à mettre en œuvre une procédure d'expropriation, à son bénéfice, en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale à l'intérieur de l'Ilot de La Gaudinière,

CONSIDERANT que les dossiers adressés à la préfecture en vue de l'ouverture des enquêtes publiques correspondantes nécessitaient quelques modifications,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **VALIDE** les modifications apportées au contenu du dossier d'enquête d'utilité publique tel que transmis par l'EPF de la Vendée,
- **VALIDE** le contenu du dossier d'enquête parcellaire tel que transmis par l'EPF de la Vendée,
- **AUTORISE** l'EPF de la Vendée à transmettre ces pièces à la Préfecture de la Vendée,
- **AUTORISE** l'EPF de la Vendée à poursuivre la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'Ilot La Gaudinière,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera déposée à la Préfecture de La Roche-sur-Yon,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 19/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19/04/2023

Le Maire,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Charlène MARIE

MARIE